

## **PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE** **DU 20 JUILLET 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Perrex (Ain) étant assemblé en session ordinaire dans la salle du conseil après convocation légale, sous la présidence de Monsieur VIGHETTI Jean-Jacques, maire, assisté de Madame Isabelle BUIRET, secrétaire de mairie.

Date de la convocation : le 7 juillet 2023

**Étaient présents** : Mmes et MM. AMEIL Marc - BASSET Sabrina - DEGLETAGNE PICARD Béatrice - FARGEOT Julien - GEINDREAU Stève - JEAN Denis - MON MATHEY Estelle – MONTANGERAND Jean-Michel - RENOUD Clément.

**Étaient excusés** : ANELARD Maryannick - MAZUIR Marie-Laure – JACOBBERGER Christophe

Le quorum étant réuni pour délibérer valablement, le conseil municipal examine les points inscrits à l'ordre du jour.

**Secrétaire de séance** : Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du code d'administration communale, à la désignation d'un secrétaire de séance parmi les membres du conseil : M. Marc AMEIL accepte la fonction.

### ***Ordre du jour :***

1. Approbation du compte rendu du 15 juin 2023
2. Délibération visant à réduire le nombre d'adjoints
3. Délibération visant à réévaluer le montant du loyer pour donner suite à l'agrandissement du local mis à disposition de NEISA CAFE
4. Délibération visant à valider un remboursement de frais générés par une saisie administrative à tiers détenteur (SATD bancaire).
5. Délibération visant à créer un poste à temps partiel à durée déterminée pour assurer le service périscolaire
6. Délibération visant à valider le projet de plantation d'un séquoia sur l'espace vert situé entre le parking de la bibliothèque et le presbytère.
7. Délibération visant à valider le devis d'abattage du séquoia aujourd'hui dégradé
8. Délibération relative à la demande présentée par l'association gymnastique de Mézériat en vue d'utiliser régulièrement la salle des fêtes.
9. Compte rendu des commissions réunies depuis le dernier conseil municipal
10. Présentation des dossiers déposés pour l'instruction des permis de construire ou des déclarations préalables
11. Questions diverses

### ***1 - Approbation du compte rendu du 15 juin 2023***

Nombre de conseillers en exercice : 13 Nombre de présents : 10 Nombre de votants : 10

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### ***2 - D20230720001 - Délibération visant à réduire le nombre d'adjoints***

Nombre de conseillers en exercice : 13 Nombre de présents : 10 Nombre de votants : 10

Objet: Jean-Jacques Vighetti demande au conseil municipal d'honorer la mémoire de Christine Maréchal, adjointe du maire décédée le 26 juin dernier. Sans respecter la minute de silence traditionnelle, qui ne correspondait pas à la sensibilité de notre collègue, mais pour faire écho à la salve d'applaudissements qui a ponctué la fin de la cérémonie funéraire, Jean Jacques Vighetti a rappelé l'intense activité et l'engagement indéfectible de Christine Maréchal dans la commune comme au sein du conseil municipal.

Le maire propose de répartir les missions précédemment assurées par Christine Maréchal entre les adjoints en exercice (Jean Michel Montangerand, Marie-Laure Mazuir, Maryannick Anelard) et lui et de réexaminer au début de l'exercice prochain s'il y a lieu ou non de renforcer l'équipe des adjoints.

Décision: Dans la mesure où la proposition n'alourdit pas démesurément la charge des adjoints, le conseil municipal valide par 6 voix pour, 2 abstentions et une contre.

### ***3 - D20230720002 Délibération visant à réévaluer le montant du loyer pour donner suite à l'agrandissement mis à disposition de NEISA CAFE***

Nombre de conseillers en exercice : 13 Nombre de présents : 10 Nombre de votants : 10

Objet: Dans la continuité des délibérations n° 2 du 21 juillet 2022, n° 5 des 16 février 2023 et n° 5 du 23 mars 2023, il est proposé d'actualiser le montant du loyer pour l'utilisation du local concédé à l'entreprise Neisa Café, dès lors que les travaux seront complètement achevés.

Décision: Le conseil municipal valide à l'unanimité l'augmentation du loyer, à savoir la somme de 300€ correspondant au 25 m<sup>2</sup> supplémentaires à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023. Ceux-ci s'ajouteront au loyer actuel.

### ***4 - D20230720003 Délibération visant à valider un remboursement de frais générés par une saisie administrative à tiers détenteur (SATD bancaire).***

Nombre de conseillers en exercice : 13 Nombre de présents : 10 Nombre de votants : 10

Objet: En vue de clore un dossier litigieux qui perdure en dépit de nombreuses démarches initiées par la secrétaire de mairie et compte tenu de l'intérêt de solder ce dossier, le conseil municipal valide le versement d'une somme de 100 euros à Mme M. MARION afin de rembourser qui compensera largement le temps-agent indument mobilisé.

Décision: La proposition est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

**5- D20230720004 Délibération visant à créer un poste à temps partiel à durée déterminée pour assurer le service périscolaire**

Nombre de conseillers en exercice : 13 Nombre de présents : 10 Nombre de votants : 10

Objet: Pour faire face au surcroît d'activité lié à l'accroissement du nombre des enfants accueillis par le service périscolaire et pour garantir la qualité de la prestation proposée, un avis de recrutement a été diffusé. Jean Jacques Vighetti a reçu en entretien préalable à l'embauche la candidate qui a répondu à l'annonce. En conséquence, il est proposé de créer un poste de travail à temps partiel pour une durée déterminée et d'engager Madame France Jean à compter de la rentrée prochaine.

Décision : Le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition de création du poste et l'embauche d'un agent à temps partiel.

**6 - D20230720005 Délibération visant à valider le projet de plantation d'un séquoia sur l'espace vert situé entre le parking de la bibliothèque et le presbytère.**

Nombre de conseillers en exercice : 13 Nombre de présents : 10 Nombre de votants : 10

Objet: Il est proposé de confier à l'entreprise Soupe de Chatillon de planter dans l'espace vert situé entre le parking de la bibliothèque et le presbytère un séquoia de 6 à 9 mètres de haut. La dépense correspondante est estimée à 3 240 euros hors taxes.

La plantation de cette variété de séquoia est dite adaptée à la variation climatique en cours.

Décision : A la majorité des suffrages exprimés (8 avis favorables et 2 abstentions), la proposition est adoptée.

**7 – D20230720006 Délibération relative à l'abattage du séquoia aujourd'hui dégradé**

Objet: En raison de la dégradation constatée du séquoia à proximité de la mairie, il est envisagé de procéder à l'abattage de cet arbre au printemps 2024, pendant les congés scolaires. Deux devis ont été remis en mairie. Il est proposé de retenir le moins disant, correspondant à des travaux dont le coût est estimé à la somme de 3 120€ TTC.

Décision : Dans la mesure où le tronc de l'arbre sera aussi abattu, le conseil municipal valide ce devis et inscrit au budget municipal la dépense à venir.

**8- D20230720007 Délibération relative à la demande présentée par l'association gymnastique de Mézériat en vue d'utiliser régulièrement la salle des fêtes communale.**

Objet : L'association gymnastique de Mézériat est à la recherche d'un local pour exercer leur activité. Compte tenu des spécificités de sa demande (utilisations limitées mais répétées dans la semaine,) et de l'estimation des frais susceptibles de peser sur le budget

communal, les tarifs de location semblent prohibitifs. En conséquence il est proposé d'opposer une fin de non-recevoir.

Décision : Le conseil municipal adopte à l'unanimité la conclusion présentée.

### ***9 - Compte rendu des commissions réunies depuis le dernier conseil municipal***

9-1 Le bilan de l'année scolaire a été présentée devant la commission scolaire par l'équipe pédagogique. Le nombre des élèves inscrits pour la rentrée prochaine est en augmentation (autour de 90 enfants). Une nouvelle professeure des écoles est affectée à Perrex. Romane MIGUET succède à Marjolaine ALOVOR dont l'activité a été appréciée de tous.

9-2 Le conseil municipal remercie et encourage l'association du fleurissement à poursuivre ses efforts pour embellir les rues de la commune. L'an prochain, il s'efforcera de présenter, conjointement avec l'association, un dossier conforme aux consignes exigées par le « fleurissement ». Au préalable, un contact sera établi avec l'instance départementale compétente.

### ***10 - Permis de construire ou déclarations préalables***

Les élus prennent connaissance des permis et déclarations de travaux déposés en mairie depuis la dernière réunion :

Mme BENMINA Kawtar : PC pour agrandissement véranda et diverses modifications,  
 M. MACHADO Mickaël et M. BERODIER Valentin : PC pour construction d'une maison individuelle,  
 SCI GOURDON PAGET : PC pour construction d'une maison individuelle,  
 M. POCHAT-BARON Olivier : DP pour construction d'un abri de jardin,  
 M. SANTACROCE Gaetano : DP pour modification de façade,  
 M. GEREL Denis : DP pour pose de panneaux solaires  
 M. VAROT Jean-Pierre : DP pour mur de clôture  
 M. OUMEHDI Mohand : DP pour modification de façade

### ***11 - Questions diverses.***

11-1 Il est envisagé de louer une parcelle de terrain à une éducatrice canine et de fixer la location annuelle à une somme de 100 à 150 euros.

11-2 Il est proposé de constituer à la rentrée, un groupe de travail en vue de donner un nouvel élan au marché de Noël de Perrex.

11-3 Les travaux de cartographie communale concernant les chemins de randonnées seront repris à la rentrée prochaine.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22 h.

**La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au 21 septembre 2023.**